

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-28

OBJET : FINANCES**PVS – ECOLE PRIVEE SAINT ANNE – ATTRIBUTION D'UN FORFAIT COMMUNAL**

L'an 2022, le 02 avril à 09H00, le Conseil municipal, légalement convoqué en SALLE JEAN DOUCET - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Daniel GUILLE, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Katell RABY, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Yves-Marie DELANOE, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Aude JOUSSE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Benoit LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Didier CHAUVIERE ayant donné procuration à Daniel GUILLE, Thierry GADAIS ayant donné procuration à Franck CLOUET, Alexia ROUSSEAU ayant donné procuration à André LANCIEN, Karine DESVARD ayant donné procuration à Lydie RETAILLEAU, Bruno FOUCHARD ayant donné procuration à Pascale CORMERAIS, Guinard MARNE ayant donné procuration à Audrey TENEZ.

Les conseillers présents ou ayant donné pouvoirs représentant la majorité des membres en exercice sont au nombre de 27, Madame Lydie RETAILLEAU a été nommée secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Rapporteur : Emilie CHAPALAIN, Adjointe au Maire

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la proposition de la commissions finances communale du 21 mars 2022.

EXPOSÉ

Dans les écoles associées par contrat (simple et association), les collectivités locales versent une participation financière au fonctionnement de l'école dénommée "forfait communal".

Mme l'adjointe au Maire rappelle que l'OGEC de l'école privée Sainte-Anne a signé un contrat d'association avec l'Etat. De ce fait, une convention d'instauration d'un forfait communal a été signée par l'OGEC et la commune le 6 avril 2006. Cette convention précise notamment le montant de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Anne.

Pour l'année 2022, Mme l'adjointe au Maire propose de fixer, par avenant à la convention, le montant du forfait communal à la somme de 1 077 € par élève domicilié à Cordemais.

Annexe

Livret scolaire 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le montant de la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Anne, pour l'exercice 2022, à 1 077 € et ce pour les seuls élèves résidant sur la commune de Cordemais ;
- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention et autorise Monsieur le Maire à le signer;
- **DIT** que l'effectif pris en compte pour ce calcul sera celui du mois de janvier 2022 ;
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite à l'article 6558 « autres dépenses obligatoires » du budget « VILLE » ;
- **INSCRIRE** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par 24 voix Pour, 3 voix Contre et 0 voix Abstention.

Le Maire

Daniel GUILLE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



Monsieur le Maire,
Daniel GUILLE Commission Finances 21 mars 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20220402-2022D29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2022

Affichage : 11/04/2022



PRÉPARATION BUDGET SCOLAIRE 2022



Présentation à la commission finances du 21 mars 2022


CORDEMAIS

EFFECTIFS SCOLAIRES**Effectifs scolaires des écoles primaires de la commune**

ECOLE	Année scolaire		Variation
	2020/2021	2021/2022	
Ecole Pierre et Marie Curie			
MATERNELLE	115	125	10
PRE PETITE SECTION	0	0	0
PETITE SECTION	34	47	13
MOYENNE SECTION	40	35	-5
GRANDE SECTION	41	43	2
ELEMENTAIRE	215	225	10
C.P.	38	50	12
C.E.1	46	38	-8
C.E.2	46	53	7
C.M.1	41	44	3
C.M.2	44	40	-4
TOTAL	330	350	20
Ecole Sainte Anne			
MATERNELLE	60	65	5
PRE PETITE SECTION	3	2	-1
PETITE SECTION	27	18	-9
MOYENNE SECTION	16	30	14
GRANDE SECTION	14	15	1
ELEMENTAIRE	100	105	5
C.P.	19	15	-4
C.E.1	23	20	-3
C.E.2	23	23	0
C.M.1	19	25	6
C.M.2	16	22	6
TOTAL	160	170	10
TOTAL GENERAL	490	520	30

CRÉDITS ÉCOLE PIERRE ET MARIE CURIE**FONCTIONNEMENT - Dépenses**

ARTICLES	OBJET	BUDGET 2021	BUDGET 2022
		13 classes 330 élèves	13 classes 350 élèves
60628	Produits pharmaceutiques	200,00 €	250,00 €
60632	Fournitures entretien, petits équipements	1 500,00 €	1 700,00 €
6064	Fournitures administratives	2 000,00 €	2 000,00 €
6065	Livres Ouvrages	2 000,00 €	3 000,00 €
6182	Documentation (Abonnement classe)	700,00 €	700,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	200,00 €	200,00 €
6247	Transport	3 000,00 €	3 000,00 €
	TOTAL	9 600,00 €	10 850,00 €

INVESTISSEMENT - Dépenses

OBJET DÉPENSES	BUDGET 2022
Classe mobile 6 portables	3 800,00 €
Renouvellement tables et chaises d'une classe Lits surélevés pour dortoirs	6 200,00 €
Tricycles pour la cour de maternelle	500,00 €
TOTAL	10 500,00 €

Montant dépensé par classe et par élève

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Moyenne par classe	13	834,62 €	807,69 €
Moyenne par élèves	350	31,00 €	30,00 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

■ FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

L'affectation d'un élève dans une école maternelle ou une école élémentaire relevant de l'enseignement public obéit à la sectorisation scolaire : les élèves sont scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur lieu de résidence.

Une **dérogation** à la sectorisation scolaire peut être accordée, à **titre exceptionnel**, par le maire de la commune. Elle permet à un enfant d'être admis dans une école maternelle ou élémentaire qui n'est pas celle correspondant à son lieu d'habitation.

Lorsqu'une commune accueille des élèves domiciliés dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence (dérogation scolaire).

Les frais de fonctionnement représentent le coût moyen de la scolarité d'un élève sur une année civile. Ils sont calculés sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école.

A ce titre, dans le cadre d'une dérogation scolaire, Cordemais participe financièrement à la scolarité des cordemaisiens scolarisés sur une autre commune et facture la scolarité des élèves non-cordemaisiens scolarisés à l'école publique Pierre et Marie Curie.

En 2013, d'un commun accord entre les communes de Cordemais et du Temple de Bretagne (délibération n°2021-24 du conseil municipal du 27/03/2021), il a été convenu que les parents dont les enfants de primaire domiciliés aux lieux dits : « Beausoleil », « Bel Air », « Moulin de Plaisance » et au « Pâtureau des Perrières » bénéficiaient d'une dérogation scolaire permanente. De ce fait, Cordemais participe aux frais de fonctionnement des élèves cordemaisiens scolarisés à l'école privée du Temple à hauteur de la participation versée pour une scolarité à l'école publique.

COÛT MOYEN D'UN ÉLÈVE

En maternelle :

À Cordemais	2020	2021
		2 545,08 €

	2020		2021		Proposition du coût à facturer en 2022
	Coût facturé par Cordemais	Coût demandé à Cordemais	Coût facturé par Cordemais	Coût demandé à Cordemais	
Le Temple de Bretagne	582 €	1 441,71 €	582 €	1 665,31 €	582 €
Autres communes de la CCES	582 €	439 €	582 €	440 €	582 €
Communes Hors CCES	2 441 €	439 €	2 545 €	440 €	2066 €

En élémentaire :

À Cordemais	2020	2021
		697,05 €

	2020		2021		Proposition du coût à facturer en 2022
	Coût facturé par Cordemais	Coût demandé à Cordemais	Coût facturé par Cordemais	Coût demandé à Cordemais	
Le Temple de Bretagne	412 €	366,19 €	412 €	309,15 €	412 €
Autres communes de la CCES	412 €	311 €	412 €	312 €	412 €
Communes hors CCES	685 €	311 €	697 €	312 €	586 €

La mairie du Temple de Bretagne a facturé pour l'année scolaire 2020/2021 les frais de fonctionnement pour les élèves cordemaisiens scolarisés dans sa commune pour un montant de 10799.55 ainsi que les 3294 repas servis au restaurant scolaire soit 14259.64 €

Nombre des dérogations scolaires qui détermine le montant des frais de fonctionnements facturés aux communes et ceux demandés à Cordemais :

		2020/2021		2021/2022	
		Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire
Elève non domicilié à Cordemais, scolarisé à école Pierre et Marie Curie	Le Temple de Bretagne	0	0		
	Communes CCES	1	1		
Elève domicilié à Cordemais scolarisé hors commune	Le Temple de Bretagne	3	8	4	8
	Communes CCES	1	3		4
	Hors communes CCES	2	6	1	7

■ FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE DE LA COMMUNE SOUS CONTRAT

La convention relative au forfait communal stipule que le montant de ce dernier est égal, au plus, à la moyenne du coût moyen d'un élève de l'école publique maternelle et élémentaire sur les 3 dernières années.

CORDEMAIS				
	Coût moyen d'un élève de l'école publique	Montant du forfait communal	% d'augmentation	Effectif pris en charge par le forfait
2019	1 339,02 €	1 077,00 €	+ 2.18 %	154
2020	1 341,06 €	1 077,00 €	0 %	138
2021	1 115,38 €	1 077,00 €	0 %	142
2022	1 265,15 €	1 077,00 €	0 %	156

Domiciliation géographique des élèves scolarisés à l'école Sainte ANNE de la commune pour le calcul de l'effectif pris en charge par le forfait:

	2020/2021			2021/2022		
	Maternelle	Elémentaire	Total	Maternelle	Elémentaire	Total
Elève <u>non domicilié</u> à Cordemais, scolarisé à l'école Sainte ANNE	5	12	17	6	8	14
Elève <u>domicilié</u> à Cordemais scolarisé à l'école Sainte ANNE	55	87	142	59	97	156

FOURNITURES SCOLAIRES

- Ecole primaire Pierre et Marie Curie de Cordemais
-

Un montant forfaitaire annuel par élève est alloué à l'école Pierre et Marie Curie pour financer l'achat de fournitures scolaires (cahiers, manuels, crayons...)

Années	Montant
2019	48,00 €
2020	48,00 €
2021	42,00 €
Proposition 2022	41,00 €

- Secondaires – Bons de fournitures scolaires

Chaque élève cordemaisien, né à partir du 1^{er} janvier 2003, scolarisé en cycle secondaire en 2021/2022, peut bénéficier de bons scolaires.

Ils sont délivrés de juin à octobre et sont utilisables dans 6 enseignes différentes.

Evolution du montant accordé

Années	Montant	% d'augmentation
2019	2 x 32 €	0%
2020	2 x 32 €	0%
2021	2 x 32 €	0%
Proposition 2022	2 x 32 €	0%

Répartition de leur utilisation par enseigne partenaire

ANNEES	Coopérative Collège Paul Gauguin Cordemais	Apostrophes Savenay	Décathlon Atlantis Nantes	Intersport Blain/Savenay	Super U Saint Etienne de Montluc	Hyper U Savenay	TOTAL
2019	119	55	172	427			773
%	15%	7%	23%	55%			
2020	96	42	261	305			704
%	14%	6%	37%	43%			
2021	100	16	171	422	14	61	784
%	13%	2%	22%	54%	2%	8%	

Statistiques de distribution/utilisation

ANNEES	VALEURS DES 2 BONS REMIS AUX FAMILLES	BONS DISTRIBUES	BONS UTILISES	TOTAL	% bons
2019	32,00 €	784	773	23 363,47 €	99%
2020	32,00 €	772	692	21 549,07 €	90%
2021	32,00 €	798	784	25 088,00 €	98%

COÛT DU REPAS EN RESTAURATION COLLECTIVE

L'étude du coût du repas de l'année N permet de déterminer les tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée de septembre de l'année N+1

DEPENSES / AN	2020	2021
Electricité	35 066,58 €	41 625,71 €
Eau	2 715,37 €	2 669,31 €
Maintenance bâtiment	3 546,23 €	
Fournitures alimentaires	68 946,17 €	108 233,17 €
Coût du personnel	276 295,95 €	346 040,27 €
Autres charges courantes	31 506,47 €	31 706,81 €
TOTAL	418 076,77 €	530 275,27 €
Nombre de repas réalisés	43325	61130
Coût réel du repas	9,65 €	8,67 €

Tarifs appliqués :

	2021/2022 (délibération 2021-32 du 26/04/2021)	Propositions 2022/2023
Tarif enfant	2,57 €	2,57 €
Tarif stagiaires/ apprenti	gratuité	gratuité
Tarifs agents	4,50 €	4,50 €
Tarifs enseignants	6,74 €	6,74 €
Tarif pénalité enfant	6,74 €	6,74 €
Tarif élus communaux et intercommunaux		
Tarif autres adultes autorisés *		

*Médecin de prévention, expert médical, formateur, intervenant extérieur ponctuel, intervenants culturels, animateur en école.

1) Statistiques informatives - Répartition des élèves Cordemaisiens dans les établissements de Cordemais et hors commune

			01/01/2021	01/01/2022
MATERNELLE ELEMENTAIRE		Pierre et Marie Curie	330	350
		St Anne	160	170
		Ecoles publiques Hors Cordemais	23	24
		Ecoles privées Hors Cordemais	9	9
SECONDAIRES	COLLEGE	Paul Gauguin - CORDEMAIS	141	143
		St Joseph - SAVENAY	67	79
		Autres (Autres collèges, instruction à domicile, CFA..)	11	5
	LYCEE	Jacques Prévert - SAVENAY	40	44
		Autres Lycées	77	89

